



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 066-216602177-20231116-DELIB442023-DE



SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 10/11/2023
Date d'affichage : 10/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ FRELIN Véronique, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, HITA José, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BOUDON Matthieu à M. ATTARD Rémy, M. CORBACHO Laurent à Mme DUFOUR Laurence, M. FERNANDEZ Pierre à Mme ALBERT Jeannine, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, M. ROZIE Jean-Michel à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°44/2023 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE
CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE POUR LA
RESTAURATION DU RETABLE DU MAÎTRE-AUTEL DE L'ÉGLISE
PAROISSIALE DE TROULLAS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en février 2023, le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, a effectué, à la demande de la Mairie, un examen-diagnostic sur le retable du maître-autel dans l'église paroissiale de la commune.

Ce retable, de la deuxième moitié du 17^{ième} siècle, est dans un état de conservation relativement bon mais il présente une attaque d'insectes xylophages légèrement active et des soulèvements de polychromie ponctuels qui nécessitent un traitement assez urgent. L'intervention qui pourra être réalisée in situ, permettra en outre de valoriser une riche polychromie originale par un nettoyage et d'étudier la possible présence d'un décor sous-jacent sur les deux portes latérales repeintes.

Le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine propose d'intervenir en 2024. A cet effet, une convention sera établie fixant la nature des prestations, les délais d'intervention et le montant de la participation communale. Le coût de l'intervention est évalué à 12 200.00 € dont 30 % de participation communale, soit 3 660.00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à une intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine pour la restauration du retable du maître-autel de l'église paroissiale de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,

- **DIT** que le montant de la participation communale à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, soit 3 660.00 € sera budgétisé au budget communal 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 20/11/2023
- Affichage le : 20/11/2023
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr